

COTISATIONS	ASSIETTE	TAUX		
		Employeur	Salarié	Total
<u>SECURITE SOCIALE</u>				
CSG + CRDS non déductible	98,25 % du SALAIRE BRUT	-	2,90 %	2,90 %
CSG déductible	+ COT.PATRONALE PREVOYANCE (sauf IFC, APASCA, CESA, Prévention)	-	6,80 %	6,80 %
Maladie Maternité Invalidité Décès	SALAIRE BRUT	13,00 %	1,50 %	14,50 %
Maladie Maternité Invalidité Décès	SALAIRE ANNUEL < 2,5 SMIC	7 %	1,50 %	8,50 %
Contribution Solidarité Autonomie	SALAIRE BRUT	0,30 %	-	0,30 %
Assurance vieillesse.....	SALAIRE BRUT	1,90 %	0,40 %	2,30 %
Assurance vieillesse.....	PLAFOND : 3.428 €	8,55 %	6,90 %	15,45 %
Allocations familiales.....	SALAIRE ANNUEL < 3,5 SMIC	3,45 %	-	3,45 %
Allocations familiales	SALAIRE ANNUEL > 3,5 SMIC	5,25 %	-	5,25 %
Accident du Travail.....	saalaire brut	% variable (Carsat)	-	variable
Aide au logement - 50 salariés	PLAFOND : 3.428 €	0,10 %	-	0,10 %
Aide au logement 50 salariés et +	SALAIRE TOTAL	0,50 %	-	0,50 %
Forfait social : 11 salariés et +	Contr.pat. de Prévoyance Compl. exclues de l'assiette des cot. SS	8 %	-	8 %
Contribution au dialogue social	SALAIRE BRUT	0,016 %	-	0,016 %
<u>ASSURANCE CHOMAGE</u>				
Cotisation CHOMAGE	TRANCHE A + B (de 0 à 13.712 €)	4,05 %	-	4,05 %
Cotisation AGS/FNGS	TRANCHE A + B (de 0 à 13.712 €)	0,15 %	-	0,15 %
<u>RETRAITE COMPLEMENTAIRE</u>				
AGIRC et ARRCO				
RETRAITE tranche 1 :	Tranche 1 : PLAFOND : 3.428 €	4,72 %	3,15 %	7,87 %
RETRAITE tranche 2 :	Tranche 2 : de 3.428 à 27.424 €	12,95 %	8,64 %	21,59 %
CEG :				
Contribution d'Equilibre Général :				
CEG tranche 1	TRANCHE 1 : 0 à 3.248 €	1,29 %	0,86 %	2,15 %
CEG tranche 2	TRANCHE 2 : 3.428 à 27.424 €	1,62 %	1,08 %	2,70 %
CET :				
Contribution d'Equilibre Technique				
CET : tranche 1 + 2	TRANCHE 1 + 2 : 0 à 27.424 €	0,21 %	0,14 %	0,35 %
APEC				
	De 0 à 13.712 €	0,036 %	0,024 %	0,060 %
<u>PREVOYANCE</u>				
OUVRIERS/EMPL + APPRENTIS :	SALAIRE BRUT limité à 13.712 €	1,16 %	0,39 %	1,55 %
AGENTS DE MAITRISE :	SALAIRE BRUT limité à 13.712 €	1,34 %	0,50 %	1,84 %
CADRES :	SALAIRE BRUT limité à 13.712 €	0,82 %	0,35 %	1,17 %
<u>TOTALITE DU PERSONNEL :</u>				
(Sauf apprenti et contrat prof.)				
I.F.C. Fin de carrière :	Forfait (1.25 % de 3.428 €)	42,85 €	-	42,85 €
APASCA :	Forfait (0,08 % de 3.428 €)	2,74 €	-	2,74 €
CESA financement du paritarisme	SALAIRE BRUT limité à 13.712 €	0,08 %	-	0,08 %
PREVENTION		1 €	1 €	2 €